

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8

Poste :

En an. : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, . . . . . 30
Faits divers, . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas :
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAPITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis cen-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
15 Novembre 1875.

Bulletin politique.

Pour quelles raisons le système du scrutin de liste était-il défendu par des hommes politiques qui le condamnaient comme une jonglerie en 1873, notamment par M. Thiers et M. Laboulaye ? Que s'est-il donc passé dans le corps électoral pour que ces messieurs adorent aujourd'hui l'idole qu'ils brisaient il y a deux ans ?

En 1873, M. Thiers, président de la République, présentait un projet de loi électorale instituant le scrutin d'arrondissement. Le rapport rédigé ou dicté par lui flétrissait le système du scrutin de liste, et déclarait en finissant que si le système du scrutin d'arrondissement n'était pas adopté, « il regarderait comme compromis le succès de l'œuvre de réorganisation politique que l'Assemblée allait entreprendre. »

Dans la commission des Trente, MM. Vacherot, Dufaure, Cézanne, Waddington, etc., soutenaient la même cause. M. Cézanne reprochait au scrutin de liste « de produire des hommes plébiscitaires, ne tenant à rien qu'aux bénéfices de l'exploitation des passions du moment, » et « d'être une invention purement révolutionnaire. »

M. Waddington n'était pas moins énergique. « Les assemblées formées par ce système ne forment jamais, disait-il, que des majorités de coalition, qui ne sont bonnes que pour démolir. » Dire à un électeur de nommer dix députés, c'est multiplier par 10 les effets de son ignorance et de son incompetence. M. Vacherot publiait dans la Revue des Deux-Mondes un plaidoyer chaleureux contre le scrutin de liste, il y a dix mois, en décembre 1874. M. Laboulaye écrivait jadis : « Le scrutin de liste est une mystification indigne d'un peuple libre. Il donne souvent la majorité aux gens dont per-

» sonne ne se soucie, et cela au préjudice
» des véritables candidats de chaque arron-
» dissement. »

Nous pourrions ajouter à ces citations beaucoup d'autres non moins significatives. Mais à quoi bon ? Quel esprit sérieux et honnête peut prendre le change sur les mobiles de la volte-face que font aujourd'hui ces nouveaux défenseurs du scrutin en bloc ?

Pour nous, nous l'avons dit, le scrutin de liste est cher aux déclassés, aux aventuriers politiques, aux hommes pour lesquels, on l'a dit justement, la révolution est une carrière. Un journal parisien définissait il y a quelques jours le scrutin de liste : « un fripon multiplié par des milliers d'imbéciles. »

Mais nous devons ajouter que le vote direct, par arrondissement, même unimodal, est entaché lui-même, bien qu'à un moindre degré, du vice justement reproché au scrutin de liste par M. Cézanne.

Que fait un électeur qui élit un député ? ou du moins qu'est-il censé faire ? — Il est censé exprimer une adhésion éclairée, réfléchie, au système politique de son candidat. Or, sur cent électeurs, combien en comptez-vous d'assez éclairés pour accomplir un tel acte avec la compétence requise ?

Allons, soyons francs : il n'y en a pas un sur cent ; et les plus sensés de nos campagnards sont ceux qui déclinent franchement leur compétence, et prennent le parti, ou de s'abstenir, ou de voter par le conseil d'un autre ; en deux mots, ces électeurs mettent un nom dans l'urne, mais un nom qui leur est désigné par autrui. Ils sont, en somme, des électeurs de reflet, ou de second degré.

De quelque côté qu'on se retourne, à quelque système qu'on s'attache, le vote universel direct est toujours une fiction, et une fiction grosse de périls pour le pays, même réduit à la circonscription de l'arrondissement. La vérité est que le grand nombre est toujours guidé, dominé par une oligarchie.

« Le scrutin de liste des radicaux, dit très-

bien M. Taine, et les plébiscites de l'Empire, sont deux escamotages légaux de la même espèce, tous deux fondés sur le respect apparent et le mépris réel de la volonté publique. »

Et M. Taine conclut avec raison : « Donc, il n'y a qu'une façon de pratiquer le suffrage universel avec loyauté, avec sincérité et avec une ombre de respect pour ce pauvre peuple, dont les plus impudents exploités sont ceux qui ne feignent de le consulter que pour devenir ses maîtres en se disant ses serviteurs. »

Cette forme est celle qu'instituèrent nos pères en 1789. C'est le vote à deux degrés, et M. Taine nous donne d'excellentes raisons en faveur de ce système : « Ici chaque votant fait un acte tout-à-fait en rapport avec l'état de ses lumières et de son expérience politique ; il désigne celui de ses concitoyens en qui il a le plus de confiance pour choisir un membre de la législature.

« Il faut, dit-il, que la loi demande à chacun de nous ce qu'il peut faire, qu'elle s'accommode au degré d'intelligence de chacun. Sinon elle sera une tromperie, une loi malhonnête, et il n'y a rien de pire que la malhonnêteté de LA LOI ! »

Grande vérité, que nos législateurs n'ont jamais assez comprise !

Grande vérité qu'il faudrait méditer pour l'appliquer à la loi électorale et à la loi sur la presse, et qui ne sera point appliquée dans ces deux lois. On n'a ni le temps ni la liberté de réfléchir.

(Gazette des Campagnes.)

Chronique générale.

On a beaucoup remarqué la faiblesse du discours de M. Dufaure ; on le critique beaucoup dans les cercles officiels et dans l'entourage de M. Buffet. La gauche n'a pas une rancune très-longue ; on a remarqué plusieurs radicaux chez le maréchal de MacMahon.

Certains groupes trouvent que le cabinet devrait profiter de sa victoire pour hâter la dissolution, et mettre à l'ordre du jour l'élection des sénateurs par l'Assemblée.

Quelques groupes de droite trouvent que l'Assemblée devrait avoir le bon goût de ne pas prendre exclusivement les candidats au Sénat dans son sein et de choisir en dehors d'elle quelques illustrations. Des ouvertures vont être faites en ce sens. L'élection par l'Assemblée de 75 sénateurs demandera un temps assez long, trois semaines environ, dit-on.

D'après les explications de M. Rouher, voici ce qui se serait passé dans son groupe : S'étant réunis pour choisir entre les deux modes de scrutin, les avis s'étaient partagés ; le scrutin de liste avait obtenu une majorité de 4 voix. Là-dessus M. Rouher fit adopter le parti de l'abstention en masse.

M. Buffet fut aussitôt prévenu de cette résolution ; on lui fit observer qu'en somme elle ne constituait pas un acte d'hostilité à son adresse, puisque ainsi l'opinion opposée à la sienne perdait les 4 voix formant la majorité du groupe.

M. Buffet remercia et ne parut pas contrarié.

Mais ensuite, apprenant qu'une demande de scrutin secret allait être déposée, signée de 53 députés, les partisans de l'appel au peuple revinrent sur leur décision, et il fut entendu que chacun d'eux voterait suivant ses préférences individuelles.

Personnellement, M. Rouher s'abstint.

M. Fresneau, quoique très-souffrant, n'a quitté son lit que pour aller prendre part au vote en faveur du scrutin d'arrondissement.

On dit que si M. Buffet veut donner sa démission, elle sera refusée par le maréchal.

Dans le cas, au contraire, où M. Buffet l'emporterait, les gauches sont prêtes à déposer une interpellation contre sa politique.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

HISTOIRE

D'UN HOMME QUI N'A JAMAIS RIEN VU.

(Suite.)

XXXIX.

Cependant ces conversations avec M. Berthais, avec le vieux journaliste Soufflanbise, étaient une mine inépuisable pour ma curiosité, qui de plus en plus s'étendait à toute chose.

Le beau-père possédait un très-grand savoir quant aux sciences exactes : mathématiques, physique et chimie ; il avait même autrefois professé cette dernière science, mais la passion pour les mathématiques l'avait emporté. On lui doit même pour l'enseignement un traité élémentaire de géométrie fort estimé.

Quant au mélancolique et bilieux Soufflanbise, son savoir du côté des sciences était fort restreint ; mais il était, beaucoup plus que le beau-père, versé aux choses de la littérature et des arts ; non pas qu'il put, même en ces matières, passer pour un érudit ; son savoir était d'autre nature.

En sa qualité de journaliste, il s'était trouvé en relation avec tous les hommes qui, dans les trente dernières années, ont joué quelque rôle soit politique, soit littéraire... Il savait sur les contemporains les histoires les plus intéressantes, les plus instructives. C'était comme un Saint-Simon vivant qui, dans l'intimité, s'épanchait de tous ses souvenirs, au lieu de les écrire.

Jamais, dans aucun recueil biographique, je n'eusse puisé des renseignements d'une telle valeur, d'une telle vérité de touche.

Si bien que, grâce à ces révélations, j'assistais du fond de mon jardin aux épisodes les plus émouvants de notre histoire contemporaine. Souvent même il me semble, à moi qui n'ai jamais rien vu, que personnellement j'ai été mêlé à tout ce qu'il nous raconte.

Aussi, que de fois je me suis rappelé cette pensée d'un sage :

« A qui vécut curieusement, l'univers rend visite dans la solitude. »

XL.

Avançons, je vous prie, de quelques années, car le lecteur ne peut pas s'attendre qu'une existence sans aventures lui sera retracée jour par jour.

Eh ! mes amis, comment cela serait-il possible, alors que des années entières ont passé dont à peine je pourrais retrouver quelques traces dans

mes souvenirs ? Et parmi ces souvenirs, combien en est-il qui ne sauraient intéresser nul autre que moi ?

Voici donc ceux qui me sont restés du temps qui suivit ce que j'ai raconté.

On se rappelle peut-être que nous avons trois enfants : Alain, Odette, Germaine ; mais il nous vint encore, après eux, Marcel, Henriette, Albert et Agnès.

C'était en tout sept ; avec le père et la mère, cela faisait neuf personnes à la colonie ; si je ne compte plus Aristote, c'est que le pauvre animal nous avait quittés : il était mort de vieillesse ou à peu près.

Un petit cheval l'avait remplacé, que nous appelions Rosette, car ce petit cheval était une juvénile intelligente et docile.

L'humble budget commençait à devenir d'autant plus mince, que les subsistances, que les impôts, que les frais de tous genres augmentaient, et qu'un capital de vingt-cinq mille francs avait été perdu dans une banque qui tout à coup sombra.

Cependant nous avions, Florine et moi, supporté philosophiquement ce malheur, et nous restions gais au milieu de nos sept enfants joufflus et vigoureux.

On faisait au logis un peu plus maigre chère, on portait ses habits un peu plus longtemps, on donnait un peu moins d'avoine à Rosette, on tâchait surtout de tirer du jardin d'année en année un peu plus, et

vraiment tout allait bien. Il n'y avait de triste chez nous que le malheureux Soufflanbise, et Soufflanbise cependant venait de faire un petit héritage.

XLI.

Alain avait treize ans environ lorsqu'il fut atteint d'une maladie terrible qui le mit en quelques jours à l'agonie.

Je me garderais de rappeler ces moments cruels, s'ils n'avaient été pour moi la révélation de ce qu'est une mère auprès d'un enfant menacé de mort.

Il y eut une nuit, entre autres, où, le médecin perdant espoir, je vis Florine conserver seule le courage ; on eût dit que, soufflé après soufflé, elle voulût retenir cette âme près de nous échapper.

Penchée sur le lit, silencieuse, attentive, prête à tout sacrifice, était-elle, avec l'enfant, en communion ou de vie ou de mort ? Reviendrait-il avec elle ? S'en irait-elle avec lui ?...

Il y eut une crise suprême, suivie d'un calme où je crus tout fini. Le malade sommeillait ; un signe de Florine nous rendit immobiles. Cela dura quatre heures, après quoi Alain s'éveilla, regarda sa mère... Il revenait à la vie...

Oh ! je ne dirai pas nos impressions pendant la convalescence, en voyant le cher malade de jour en jour, pour ainsi dire, renaître ; assis sur son lit, calme et souriant au milieu des fleurs, des livres,

Tous les députés étaient sur leurs bancs lorsque M. le président a déclaré la séance ouverte. M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon est entrée dans la tribune présidentielle et y est restée pendant tout le cours de la séance, jusqu'au moment du vote.

On remarquait qu'elle prenait des notes sur un carnet, comme un simple reporter. Pendant le discours de M. Gambetta, les applaudissements que la gauche prodiguait à l'orateur faisaient sourire M<sup>me</sup> la maréchale.

Un certain nombre de membres de la droite, voyant monter M. Gambetta à la tribune, à une heure avancée, et pensant que M. le vice-président du conseil lui répondrait sans doute le lendemain, ont quitté la salle et sont retournés à Paris.

Mais aussitôt la demande de scrutin se voit annoncée; on a expédié des dépêches et des courriers aux absents en les suppliant de revenir immédiatement.

Le scrutin ayant été ouvert pendant deux heures a permis à ces derniers de prendre part au vote.

Les uns abandonnaient un dîner d'amis, à moitié commencé, et deux retardataires sont arrivés à la dernière heure. On les avait retrouvés au théâtre du Palais-Royal, où ils étaient allés voir le *Panache*.

Quelques-uns, souffrant de la grippe, étaient déjà dans le simple appareil d'un député qui va goûter du sommeil; ils n'ont eu que le temps de se rhabiller à la hâte et de prendre le chemin de fer.

Des honorables zélés parcouraient les restaurants de Versailles et allaient sonner de porte en porte, comme des facteurs. C'est grâce à ce zèle et à ces démarches que l'on a retrouvé 683 votants.

L'appel nominal commençait par la lettre L, mais M. Thiers a demandé la faveur de voter le premier, faveur qui lui a été accordée par M. le président. M. Thiers est descendu de la tribune l'air radieux.

On se demandait ce que signifiait ce sourire. Était-ce parce qu'il croyait à la victoire, ou parce qu'il était certain de l'insuccès de la manœuvre politique de M. Gambetta?

Pendant le vote, on était très-anxieux sur le résultat, et, quand il a été connu, plusieurs membres de la gauche et de l'extrême gauche ont rejeté la cause de leur échec sur M. Gambetta, qui avait été le promoteur du vote secret.

Ce mode de scrutin a démontré une fois de plus qu'il ne profitait jamais à ceux qui le demandaient; c'est une leçon qui ne profitera pas.

Le bureau télégraphique a été assailli par les triomphateurs qui avaient hâte de rassurer leurs électeurs, en leur faisant connaître leur victoire. Le nombre des dépêches était tellement considérable qu'il a fallu une partie de la nuit pour les expédier.

On a distribué à l'Assemblée :

Un projet de loi du gouvernement portant que l'obligation de savoir lire et écrire pour

contracter un engagement volontaire dans les armées de terre et de mer ne sera imposée qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1885;

Un autre projet du gouvernement portant approbation de la convention sur le régime des sucres signée à Bruxelles, le 11 août 1875, entre la France, la Belgique, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas;

Une proposition de loi de M. Fresneau, relative au volontariat d'un an.

On a pu voir quelles sont les dispositions du gouvernement au sujet des modifications demandées à la loi du 29 juin 1872, établissant un impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières.

Il y a tout lieu de croire que l'Assemblée cédera aussi aux réclamations du commerce. Mais il faut reconnaître que la distinction à établir sera bien subtile et bien arbitraire.

Nous avons sous les yeux une lettre adressée par la chambre de commerce de Saint-Etienne au ministre de l'agriculture et du commerce au sujet de l'application de la loi du 29 juin aux sociétés en nom collectif. Elle plaide en faveur de l'exemption de ces sociétés. Pourtant la lecture de ses arguments n'a fait que nous confirmer dans l'opinion que les arrêts rendus par la cour de cassation contre les sociétés en nom collectif sont parfaitement conformes à la loi. Nous remarquons aussi que la chambre de commerce de Saint-Etienne ne parle pas des gérants des sociétés en commandite.

Néanmoins, et s'il faut reconnaître que l'application de l'impôt sur le revenu aux parts des sociétés en nom collectif et à celles des gérants des sociétés en commandite est parfaitement logique, il n'en est pas moins vrai que l'avantage fait, au détriment des petites sociétés, aux maisons de commerce qui n'ont qu'un propriétaire, est pratiquement injustifiable.

Les questions d'impôt ne peuvent être soumises à des principes rigoureusement absolus. Nous croyons donc qu'il y a lieu de modifier la loi du 29 juin en faveur du petit commerce.

#### LES MANŒUVRES DE L'INTERNATIONALE.

Le *Propagateur de Charleroi* signale au fait d'une extrême gravité : c'est l'achat considérable de fusils de réforme par la population ouvrière du Hainaut, et spécialement du Borinage.

Le gouvernement belge n'est pour rien dans la vente de ces armes de guerre. Les fusils, qui malheureusement se vendent en quantité considérable et à des prix incroyablement bas, proviennent de pays étrangers. Ils sont achetés par des spéculateurs à qui ce trafic semble encore laisser des bénéfices.

« Le commerce des armes de guerre est libre en Belgique, dit à ce sujet un journal belge, et ceux qui reprochent le plus vivement au gouvernement une imprudence qu'il n'a point commise seraient peut-être les premiers à le combattre, s'il proposait quelque mesure qui pût porter préjudice à nos fabricants. »

Soufflanbise, s'il eût parlé en vers, ne l'eût pas dit autrement.

J'avais osé, un jour, manifester devant lui cette opinion que la terre n'est pas assez peuplée, et que vraiment il y aurait plaisir à voir, comme au temps de Deucalion, les pierres devenir des enfants.

— Que ne puis-je, au contraire, s'écriait Soufflanbise avec indignation, changer les enfants en pierres!

— Vous ne feriez pas au moins cette belle expérience sur les nôtres! ripostait Florine.

Et nous en arrivions à des polémiques sans fin... Il est vrai que nous céditions toujours, car Soufflanbise finissait, quand on le poussait, par tomber dans un véritable désespoir.

XLIII.

Heureusement, il avait une consolation : c'était d'être resté célibataire.

— Oh! s'écriait-il parfois, je me reprocherais d'avoir donné naissance même à une mouche.

Et cependant l'infortuné, de jour en jour, poussait de plus profonds soupirs, tandis que, de notre côté, c'étaient des éclats de rire en voyant gambader les enfants. Parmi eux il n'y avait pas d'estropiés : aussi comme ils couraient, comme ils sautaient et grimpaient dans les arbres! et quelle joie pour moi de voir cabrioler cette belle nichée! C'é-

Ces ventes durent depuis six ou huit semaines et ont lieu dans plusieurs cabarets de la ville. On assure que ces armes arrivent par charge de deux à trois wagons à la fois.

Des personnes bien renseignées estiment qu'il s'est vendu plus de soixante mille fusils avec baïonnette, et carabines de cavalerie. L'on se demande avec inquiétude ce qui arriverait si une grève ou une émeute venait maintenant à éclater, les mineurs étant toujours approvisionnés de poudre.

Nous ne craignons pas d'affirmer, dit à ce sujet le *Courrier de Bruxelles*, qu'un très-grand nombre des ouvriers borains ont été livrés à l'Internationale par l'impunité, le scepticisme et les vices que le libéralisme leur a inoculés de cent façons, ouvertes ou cachées. L'Internationale leur a inoculé impunément, librement, toutes les haines implacables du socialisme, du radicalisme, aussi bien contre la société et contre le capital, contre la bourgeoisie que contre l'Eglise, la religion et le prêtre.

L'Internationale, que la presse libérale fait passer pour morte afin de calmer les frayeurs des bourgeois doctrinaires, est plus vivante, plus puissante que jamais. Son action cachée a été persévérante, et aujourd'hui ses travailleurs sont alliés aux libéraux réunis de Bruxelles, d'Anvers, de Verviers, de Seraing, de Liège, de Mons, du Borinage, etc.

Les sections de l'Internationale fonctionnent sans bruit, mais non sans effet, au plein cœur de Bruxelles, et il n'est pas de société de solidaires, d'affranchis ou de libres-penseurs, qui n'y soit affiliée.

Que l'on reproche l'armement mystérieux signalé dans le Hainaut des provocations au meurtre, au pillage, publiées impunément par des journaux libéraux socialistes, tel que l'*Ami du peuple* de Liège, contre le capital, le prêtre et les bourgeois, et l'on ne pourra s'empêcher de songer aux éventualités que pronostiquent de pareils symptômes.

Le premier fascicule de la brochure d'Arnim vient de paraître.

La première partie traite de la période du mois d'octobre 1872 au mois de mai 1873. Pendant cette époque, le gouvernement de M. Thiers a été deux fois sérieusement menacé, en novembre 1872 et en mai 1873.

Cette partie de la brochure tourne par conséquent autour des reproches faits par M. de Bismark à M. d'Arnim d'avoir contribué à la chute de M. Thiers. A cette occasion, nous apprenons aussi que les fameuses dépêches politico-ecclésiastiques, lues en audience secrète lors du procès de l'ex-ambassadeur, se rapportent aux conférences que M. d'Arnim a eues avec M. Thiers, relativement « au futur conclave » et à certaines questions romaines.

La seconde partie traite de l'affaire des mandements d'évêques reproduits par l'*Univers*. Outre le texte de plusieurs dépêches intéressantes, on y trouve aussi quelques éclaircissements sur la manière de procéder à la prussienne, quand il s'agit d'exagérer les faits les plus anodins, et, pour parler comme M. d'Arnim, de faire ramasser à l'éléphant des petites épingles noires, pour étonner par ce « tour de trompe » le public allemand ébahi.

Finalement on y parle de la fameuse af-

fant, avec une fraise, avec une groseille!

Jamais père a-t-il vu ce spectacle sans un sentiment d'adoration?

Mais qu'est-ce donc pour la mère?...  
(La suite au prochain numéro.)

#### LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, LÈVRES DE FEU, PIZZA D'AMORE, CUIR DE RUSSIE, valse; — RADIS ROSES? mazurka, — FRANCE ADORÉE! Marche française; — CŒUR D'ARTICHAUT, PEAU DE SATIN, polkas. Cerises Pompadour, valse, Radis Roses? mazurka, transcriptions brillantes à 4 mains par RENAUD DE VILBAC. Valses chantées : Fraises au Champagne et Pizza d'Amore. Mélodies célèbres de Jules Klein : RAYONS PERDUS, SOUPIR ET BAISER, LA BARCAROLE DU LAC DE GENÈVE.

On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr.; à 1 fr. 70 c. pour les Mélodies; 3 fr. pour le *Portrait de Jules Klein*); à COCHARD, éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbac : CATIMINI, valse brillante de Salon. (Prix : 2 fr. 50 c.)

Tous ces morceaux sont en vente, pour piano, orchestre et musique militaire, dans tous les magasins de musique et librairies importantes de France et de l'étranger.

faire Duchesne, que l'auteur de la brochure voit sous un jour assez singulier. Nous passons, quant à présent, là-dessus d'autant plus que, selon M. d'Arnim, le chancelier allemand aurait voulu à cette époque faire de l'incident Duchesne un cas extraordinaire contre le gouvernement français.

On comprend l'importance qu'on attache à Londres aux solutions qu'on prépare à Saint-Petersbourg, à Vienne et à Berlin, car les intérêts orientaux sont pour l'Angleterre des intérêts vitaux.

Le prince de Galles, qui vient de débarquer dans l'Inde, ne s'y est rendu que pour les sauvegarder. Il faut reconnaître que nos voisins des bords de la Tamise ont beaucoup à faire pour maintenir la merveilleuse position qu'ils se sont faite en Asie.

Si l'Inde leur cause de vives préoccupations, ils ont en ce moment à combattre pour maintenir leur situation dans la presqu'île de Malacca, où une insurrection vient d'éclater contre eux.

Il s'agit pour les Anglais de conserver une position magnifique sur la grande route maritime de la Chine et du Japon. L'insurrection malaie a donc produit en Angleterre une impression fâcheuse qui ne s'est pas encore effacée, puisque la première tentative de répression a été pour leurs troupes un échec.

La race malaie est brave, énergique et opiniâtre; les Hollandais en font à Atchin l'expérience. Les dernières nouvelles constatent que depuis la prise du Kraton, la grande forteresse du pays, c'est-à-dire depuis bientôt deux ans, ils n'ont pas fait dans le pays le moindre progrès.

Ces deux situations, celles de l'Angleterre et de la Hollande, sont, nous n'en doutons pas, solidaires. L'esprit malaie, qui règne d'un côté du détroit, s'est propagé nécessairement sur la rive opposée. C'est l'esprit de race, et c'est aussi l'esprit de l'Islam.

La *Gazette de la Bourse*, de Berlin, annonce que le plan d'acquisition de tous les chemins de fer allemands par l'Etat prend de la consistance.

Le prince de Bismark a manifesté son sentiment à cet égard et, comme il fait de ce projet une nécessité d'Etat, il a ordonné de procéder sans délai à l'examen de la question.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance de samedi.

M. Martel, vice-président, occupe le fauteuil de la présidence.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'amendement de M. de Champvallier sur l'article 24 de la loi électorale, relatif à la suppression de la représentation coloniale.

M. Desbassyns de Richemond combat la proposition de M. de Champvallier et soutient, au milieu de l'inattention générale, l'article

des crayons, des images, son regard tendre et profond nous causait la plus pure, la plus ineffable des voluptés humaines.

De quelle tendresse nouvelle Florine et moi maintenant nous nous sentions unis! et combien tous nos enfants, en même temps qu'Alain, nous étaient devenus plus chers!

Soufflanbise lui-même, il nous semblait que nous allions désormais l'aimer davantage; et de même nos animaux, de même notre jardin, nos plantes et la nature entière.

XLII.

Mais Soufflanbise restait inconsolable et sa misanthropie augmentait : aussi continuait-il de se lamenter à propos des angoisses que nous avions traversées. Nous autres, nous n'y pensions plus, et très-sagement nous nous laissions aller au bonheur de voir Alain tout à fait rétabli.

Le voisin ne l'entendait pas ainsi; il n'y avait point, pour son imagination malade, de repos entre deux malheurs : le passé, l'avenir, le troublaient également.

Pétrarque, dont la vie s'était passée à pleurer dans la solitude, Pétrarque disait :

... Le cose presenti e la passata  
Mi donne guerra, et la future ancora. (1)

(1) Le passé et le présent me font la guerre, et l'avenir aussi.

de la commission qui maintient telle qu'elle est la représentation coloniale.

L'orateur invoque l'exemple de l'Espagne qui a accordé le droit de représentation à ses colonies. Il discute l'objection tirée de la conduite de l'Angleterre à l'égard de ses possessions, et dit que cet exemple, loin de nuire à sa thèse, lui fournit des arguments; il rend hommage à la politique de l'Angleterre qui a su conserver ses nombreuses et riches colonies; tandis que la France, comme l'Espagne, a perdu la plupart de ses possessions.

M. Desbassins signale le danger qu'il y aurait à mécontenter, à irriter les colonies en leur retirant un droit dont elles ont toujours joui et au moment même où l'Assemblée leur a reconnu le droit de nommer des sénateurs.

Il s'attache à réfuter les arguments présentés par M. de Champvallier; il insiste sur la nécessité d'avoir au sein de l'Assemblée des hommes spéciaux appartenant à la représentation coloniale qui pourront apporter dans la discussion des lois qui intéressent la métropole le concours de leur expérience pratique.

M. Desbassins de Richemont combat l'objection du petit nombre d'électeurs prenant part au scrutin dans les colonies. Il fait remarquer que l'Assemblée ayant adopté le scrutin d'arrondissement, il y a tel et tel arrondissement qui, n'ayant pas plus de 5 à 6,000 électeurs inscrits, nomment un député; en supposant qu'ils votent tous, le député n'aurait pas un plus grand nombre de voix que les représentants des colonies.

L'orateur termine en faisant appel à la générosité et à l'esprit politique de l'Assemblée qu'il conjure de repousser la proposition de M. de Champvallier. (Applaudissements à gauche.)

M. de Champvallier monte à la tribune. (A gauche: la clôture! la clôture!)

L'Assemblée, consultée, prononce la clôture de la discussion.

L'amendement de M. de Champvallier est mis aux voix.

Il y a une demande de scrutin. Après l'opération du scrutin, le président annonce qu'il est nécessaire de procéder à un pointage.

### LES DRAMES DE LA MER.

La terrible affaire du *Fœderis-Arca* vient malheureusement de trouver son pendant — et ce, juste au moment des débats du H.-L., cet autre drame maritime.

Des pêcheurs qui suivaient la côte de Nioul à Lauzières, aperçurent une bouteille qui se balançait sur les flots.

On sait que c'est le moyen employé à bord des navires qui s'embrasent en mer pour envoyer, à la grâce de Dieu, leur dernier cri, leur appel suprême.

Nos pêcheurs s'approchèrent alors et recueillirent cette bouteille, qui contenait, en effet, un papier. Ils s'empressèrent d'adresser le tout au commissaire de l'Inscription maritime de La Rochelle, qui prit connaissance du billet.

Quelle ne fut pas sa stupéfaction en lisant le document suivant, sur l'un des côtés, écrit en français:

« Magistrat, Veuillez envoyer, s'il vous plaît, beaucoup de police, bateau à vapeur et hommes, parce que, le 31, les matelots ont tué le capitaine, le second et le maître d'équipage. Nous sommes partis d'Anvers pour New-York le 23. Si vous venez, tenez les agents de police en bas, pour que nous puissions sauver notre vie. »

Signé: CONSTANT VAN HOYDONCK, Maître d'hôtel.

Sur l'autre, en anglais:

« Envoyez, s'il vous plaît, le plus tôt possible, beaucoup de police, remorqueur et hommes, parce que les marins ont tué le capitaine, le second et le maître d'équipage. Nous avons quitté Anvers pour New-York, le 23 octobre, et la révolte a eu lieu le 31. »

« Veuillez, si la police vient, la tenir en bas, pour que nous puissions sauver notre vie. »

Nom du navire: trois-mâts *Lennie*, capitaine Haltheld, de Yarmouth.

Signé: CONSTANT VAN HOYDONCK.

Ce billet était-il l'œuvre de sinistres plaisants, ou réellement ces crimes avaient-ils été commis?

La bouteille avait dû être jetée à la mer depuis peu, car le bouchon, en assez mauvais état, n'avait pourtant pas laissé pénétrer l'eau, et le papier se trouvait absolument intact.

Immédiatement M. Sadler, commissaire de l'Inscription maritime, télégraphia au consul d'Anvers.

Celui-ci reçut aussitôt confirmation du départ du *Lennie* à la date indiquée. Il en avisa le ministre de la marine et fit prendre toutes les mesures nécessaires.

Précisément, une autre bouteille, contenant le même document, était encore trouvée près de l'Aiguillon.

M. Sadler, qui avait aussi prévenu M. Clipperton, consul d'Angleterre à Nantes, détacha l'avisé *Travailleur* à la recherche du *Lennie*, avec mission de le capturer.

Le commandant du *Travailleur* eut la bonne fortune, après quelques bordées en mer, de découvrir justement en rade de l'Aiguillon le bâtiment qu'il cherchait. Il l'aborda immédiatement et exhiba son mandat. Il fallut bien se soumettre.

Cinq hommes et un mousse restaient seulement à bord, et le subrécargue déclara qu'il y avait parmi eux quatre des révoltés.

Avisé de cette capture, M. Sadler télégraphiait à M. Clipperton.

« La Rochelle, 10 novembre, 9 h. 42 matin. »

« Un steamer du gouvernement français a communiqué avec le *Lennie*, de Yarmouth; cinq hommes et un jeune garçon étaient à bord; quatre sont supposés complices. Six des meneurs, tous Grecs, se sont sauvés dans une embarcation à 6 heures 30, hier soir. »

« On croit que le navire a été mené à l'île d'Aix. »

J'ai télégraphié à Londres. »

SADLER.

Les six matelots dont il est question dans cette dépêche avaient prudemment redouté l'abordage à la côte, et dès qu'ils aperçurent la terre, vêtus des effets de leurs victimes, ils s'étaient enfuis sur le canot du bord, canot blanc bordé de noir, heureusement facile à reconnaître.

Le *Lennie* est un trois-mâts de la Nouvelle-Écosse, du port d'environ 1,000 tonneaux. On ignore ce qui a pu amener une semblable révolte et ce triple crime. Le navire était alors non loin de l'île d'Oléron.

Si l'état de la mer le permet, le *Travailleur* amènera sa capture à Rochefort ou à Saint-Nazaire, afin que M. Clipperton puisse faire transporter en Angleterre les révoltés du *Lennie*.

Pourra-t-on saisir les autres coupables? Bien que leur signalement ait été donné partout, il est à craindre qu'ils n'aient plus à redouter la justice des hommes. Tout fait prévoir, en effet, que la frêle embarcation a dû sombrer sous la tempête qui sévit sur nos côtes depuis quelques jours.

Où bien auront-ils l'impunité inouïe de Daoulas?

On se rappelle que ce matelot du *Fœderis-Arca*, ramené d'Amérique, s'est échappé miraculeusement au moment d'arriver en Angleterre, et que toutes les recherches pour le découvrir sont restées infructueuses.

Espérons pourtant que les auteurs de cet odieux forfait ne jouiront pas longtemps d'une pareille impunité.

(Opinion.)

ALFRED DELILIA.

### SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XVIII.

PÈRE DU ROI CHARLES X.

(Suite et fin.)

Jadis, à la voix du Seigneur, des familles, vouées au saint ministère, se sont éternisées dans le service des autels; demandons que celle des Bourbons s'éternise sur le trône de France. Ils ont la sagesse des rois pacifiques, dignes de l'amour des peuples, le courage des conquérants, objet de leur admiration. Le feu qui brillait aux regards de Charlemagne anime leurs yeux, ils ont son noble élan; mais c'est dans la paix seule que la France peut fermer ses plaies profondes, c'est dans les arts et l'industrie qu'elle relèvera sa fortune; ils la gouvernent avec la prudence de Louis XII et la protection éclairée de François I<sup>er</sup>; les deux mondes célèbrent leur justice. Comme à des élus privilégiés du ciel, les rois soumettent à leur sagesse leurs différends, et invoquent le secours de leurs armes pour la défense de leurs droits. L'étranger, que des malheurs arrachent au sol natal, se jette sur la terre de France comme dans le sein d'une autre providence; en touchant cette terre promise, il s'écrie: *Heureuse la terre dont le roi est noble!* C'est cette noblesse de nos rois qui rend sans doute toutes les vertus héréditaires chez eux; j'en appelle au témoignage de ceux qui virent le prince à son avènement. La foule se pressait sur ses pas; éloigné de ses gardes, il était au milieu de nous comme le vénérable père de famille; tous nous nous écriions: Aux vertus du feu roi vous joignez cette grâce qui les rend aimables. Que les vœux que nous formâmes alors soient écoutés du ciel, que rien ne vienne contrarier les nobles intentions du roi, qu'il nous soit donné de

célébrer longtemps encore la fête qui réunit aujourd'hui tous les Français!

Les autorités municipales et administratives, escortées par la garde nationale, et ayant à leur tête M. le sous-préfet; MM. les officiers d'état-major, capitaines d'instruction, officiers-élèves, conduits par M. le colonel commandant en second, se sont rendus à l'église de Saint-Pierre, où était déjà réunie une partie de la population. Tous adressaient avec recueillement des vœux pour la longue durée du règne présent, pour la conservation de la royale famille.

Ces mêmes autorités ont été conviées par MM. les officiers de l'École à un banquet préparé dans le salon du roi. La gaieté la plus franche animait cette fête, on était pressé de boire à la santé du monarque chéri; cette santé a été portée par M. le colonel. L'usage ne permettant pas de porter, dans de semblables fêtes, d'autres toasts que celui du roi et de sa famille, M. le sous-préfet l'a renouvelé au nom de la ville qui, unie d'attachement à l'École, rivalisera toujours avec elle de dévouement pour la famille auguste des Bourbons.

Parmi les nombreux couplets qui ont été chantés et répétés avec enthousiasme, on a remarqué surtout ceux qui sont dus à la muse facile de l'officier supérieur chargé de l'instruction de MM. les capitaines: jamais catéchisme théorique ne fut plus concis, jamais préceptes de dévouement ne furent mieux mis à la portée de tout le monde.

Les bâtiments et édifices publics étaient décorés et illuminés, et une distribution de 4,000 kilogrammes de pain a été faite aux indigents; les prisonniers ont reçu aussi 3/4 de kilogramme de pain par individu.

Des salves d'artillerie ont commencé et terminé cette heureuse solennité, à laquelle tous les habitants se sont empressés de prendre part.

Un bal a terminé cette brillante fête.

La petite commune de Bagnaux a célébré la fête du roi avec toute la simplicité et la sincérité qu'on trouve encore quelquefois dans les campagnes. Les habitants, sous les armes, et le drapeau en tête, ont été chercher le buste du roi chez M. le marquis Ducrocq de Chabannes, leur maire, et l'ont porté, aux cris de *vive le roi!* jusqu'à la Pierre-Couverte; là un feu de joie a été allumé par l'épouse de M. le maire, à la sollicitation des habitants, et des danses se sont formées autour. Du vin a été ensuite distribué, et des toasts ont été portés au roi et à son auguste famille.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

ARRÊTÉ.

Le Maire de Saumur, Considérant que le Jardin des Plantes se trouve sans directeur par la mort du bien regrettable M. Courtiller, et qu'il est nécessaire de pourvoir à cette vacance;

Se déterminant par les aptitudes et le dévouement qu'exige cette fonction;

ARRÊTE:

M. ROSSET (GABRIEL), propriétaire, demeurant à Saumur, est nommé directeur du Jardin des Plantes et de toutes ses dépendances.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 12 novembre 1875.

Le Maire, LECOY.

Le maximum de la Loire n'a pas dépassé 4<sup>m</sup> 20, et la crue annoncée pour dimanche matin, devant atteindre 3 mètres, ne s'est pas fait sentir.

Hier elle était déjà descendue à 4<sup>m</sup> 70; aujourd'hui lundi, à midi, elle ne marque plus que 4<sup>m</sup> 25. Tout fait supposer qu'il n'y aura pas de recrudescence. Le temps semble s'être mis au beau, le vent a tourné, le baromètre s'est élevé à beau temps, et il y a eu la nuit dernière une petite gelée.

Nous apprenons que M. le préfet de Maine-et-Loire a visité les levées de la Loire d'Angers à Saumur. Il était accompagné de M. le secrétaire général Montaubin, de M. Blanc, sous-préfet de Saumur, de M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées auquel s'était joint M. Couet, sous-ingénieur à Saumur.

Cette visite avait pour but de faire connaître les points de la levée qui auraient pu inspirer quelques craintes si les eaux avaient

continué à s'élever, et de faire prendre les mesures immédiates qui auraient paru utiles pour la sécurité de la vallée.

Les soumissions pour le service du transport des dépêches de Saumur à Fontevault, passant par Montsoreau, sont reçues au bureau de Saumur, du 8 au 18 novembre, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

C'est ce soir qu'a lieu la brillante représentation d'opéra annoncée par M. Marck.

*Le Bouffe et le Tailleur*, opéra-comique en un acte, paroles d'Armand Gouffé et Villiers; musique de Gaveaux, sera joué par MM. Diepdalle, Duchâteau, Moreau et M<sup>lle</sup> Mascart.

*Lucie* aura pour interprètes M. Biron, qui paraîtra pour la première fois sur notre scène, M<sup>lle</sup> Papin, MM. Diepdalle, Descamps, Duchâteau et Letemple.

Enfin, MM. Moreau, Silvy et M<sup>lle</sup> Mascart sont les artistes chargés des rôles de Chapaillou, Marcachu et Pierrette, les gais Auvergnats de la *Rose de Saint-Flour*.

TOURS. — On constate en ce moment mieux encore qu'on ne l'a fait au premier jour l'importance des ravages faits par la tempête de jeudi matin. Les ouvriers ne suffisent pas pour réparer les dégâts.

La toiture de la cathédrale a beaucoup souffert; on élève le dommage à 40,000 francs.

Des démarches sont faites auprès du ministère pour que les réparations aient lieu dans le plus bref délai.

Des cheminées se sont écroulées dans plus de vingt rues différentes; dans la seule rue des Acacias, 23 arbres ont été déracinés. Plusieurs arbres ont été également déracinés ou fortement inclinés dans l'île traversée par le pont de Saint-Symphorien.

L'un a été abattu mercredi parce qu'il menaçait de rompre le câble du pont en tombant.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

Le Rallie-papier du Chêne-Pendu, annoncé comme troisième journée de nos courses, en a été élargi complétement les brillantes épreuves. On sait qu'il consiste à suivre directement et à rejoindre, sans reculer devant aucun obstacle, la piste d'un cavalier qui, ayant pris une certaine avance, sème sur sa route une foule de petits papiers destinés à servir d'indices sur la route qu'il a prise.

L'heureux et décidément invincible capitaine Dupré a encore été le héros de cette journée, en arrivant le premier. MM. Edmond Martell, Henri Martell et le capitaine Escudie venaient ensuite dans l'ordre que nous venons d'indiquer.

Une deuxième course, improvisée sur le terrain d'arrivée, a été gagnée par M. C.-F. de la Bastille, lieutenant au 10<sup>e</sup> chasseurs.

Une foule d'amazones, de cavaliers, de voitures, qui assistaient au départ, ont pu voir du coup d'œil de cette course, menée avec un véritable entrain depuis le départ jusqu'à l'arrivée. Nous avons remarqué M. le général et M<sup>lle</sup> Foy à cheval, M. Dutilleul et sa famille également à cheval, M. le baron Petiet, colonel du 2<sup>e</sup> chasseurs, en break, également avec sa famille, M<sup>lle</sup> de Laumont et Dupré, la famille Goldschmidt, M<sup>lle</sup> la marquise Dodun de Kéroman, M<sup>lle</sup> Dulac, M<sup>lle</sup> Borda et ses nombreux invités ont assisté, dans le parc de Grandmont, au départ, qui a été des plus brillants.

Le tracé du Paper-hunt a été fait par M. le marquis d'Angosse, passé maître en la matière, qui va laisser de vifs regrets au 2<sup>e</sup> chasseurs, dont il se sépare.

On pris part à ce sport: MM. d'Yanville, lieutenant-colonel, le major Dulac, le commandant de Lafontaine, les capitaines Sénémaud, Dupré, de Laumont, Escudie, Couloumi, de la Celle, MM. les officiers Depied, Renaud, etc. MM. de Lignac, Overmann, d'Ornano, de Lapeyrière, Moisan, Bérard, Budan de Russé.

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 14 novembre 1875.

Versements de 37 déposants (9 nouveaux), 7,151 fr. 37 c.

Remboursements, 4,101 fr. 02 c.

Pour les articles non signés: P. GODET.

**Théâtre de Saumur.**

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 15 novembre 1875.

**LUCIE DE LAMMERMOOR**

Grand opéra en 4 actes, paroles de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaez, musique de Donizetti.

**Le Bouffe et le Tailleur**

Opéra en 1 acte, musique de Gaveaux.

**La Rose de Saint-Flour**

Opérette en 1 acte, musique d'Offenbach.

ORDRE : 1° Le Bouffe; 2° Lucie; 3° La Rose de Saint-Flour.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

La Guerre future, tel est le titre du nouvel ouvrage publié par Arnould Frémy à la librairie Michel Lévy. Toutes les questions si nombreuses et si graves de philosophie politique et sociale soulevées par les événements de 1870 sont traitées à fond dans ce livre d'une si haute importance, qu'il suffit d'annoncer pour le recommander à l'attention du public.

L'auteur des Poèmes de la mer et de la Vie rurale, M. J. Autran, de l'Académie française, vient de faire paraître sous le titre de *la Flûte et le tambour*, formant le troisième volume de ses œuvres

complètes, un nouvel ouvrage qui se recommande non-seulement aux lettrés que séduisent les beaux vers, mais encore à tous ceux qui aiment à trouver sous la forme poétique, en même temps qu'un esprit vraiment français, un profond amour de la nature et de l'humanité (un beau vol. in-8; 6 fr., chez Michel Lévy).

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvais digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le

docteur professeur Worzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,

Musicien au 63<sup>e</sup> de ligne.

Cure N° 62,986.

M<sup>lle</sup> Martin, d'aménorrhée. Suppression des Règles et Douce de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses,

2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; à Orléans, chez M. M. BESSON, successeur de M. TRINIER, rue M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; à Limoges, chez M. J. BISSON, maciens et épiciers. — Du BARRÉ et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

Évitez les contrefaçons. — N'acceptez que des boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes. (531)

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers  
6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 30 — — — — —  
1 — 40 — — — — —  
7 — 40 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :  
6 heures 30 minutes du matin.  
10 — 30 — — — — —  
12 — 30 — — — — — du soir.  
6 — 40 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 NOVEMBRE 1875.**

| Valeurs au comptant.                 |        |         |  | Valeurs au comptant.  |        |         |      | Valeurs au comptant.              |        |         |      |
|--------------------------------------|--------|---------|--|---|--------|---------|------|-----------------------------------|--------|---------|------|
| Dernier cours.                       | Hausse | Baisse. |  | Dernier cours.  | Hausse | Baisse. |      | Dernier cours.                    | Hausse | Baisse. |      |
| 3 % jouissance décembre...           | 65     | 20      |  | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 720    |         |      | Canal de Suez, jouiss. janv. 70.  | 671    | 25      | 6 25 |
| 4 1/2 % jouiss. septembre...         | 95     | 25      |  | Crédit Mobilier...  | 175    |         | 5 75 | Crédit Mobilier esp., j. juillet. | 650    |         | 6 25 |
| 5 % jouiss. novembre...              | 102    | 90      |  | Crédit foncier d'Autriche...                                | 315    |         |      | Société autrichienne, j. janv.    | 608    | 75      | 1 25 |
| Obligations du Trésor, 1. payé.      | 472    | 50      |  | Charentes, 400 fr. p. j. août.                              | 340    |         | 5    | <b>OBLIGATIONS.</b>               |        |         |      |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857       | 226    |         |  | Est, jouissance nov.  | 560    | 25      | 1 25 | Orléans...                        | 318    | 50      |      |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860     | 482    | 50      |  | Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.                               | 950    |         | 1 25 | Paris-Lyon-Méditerranée...        | 313    |         |      |
| — 1865, 4 %                          | 498    |         |  | Midi, jouissance juillet.                                   | 707    | 50      | 2 40 | Est...                            | 314    |         |      |
| — 1869, 3 %                          | 347    |         |  | Nord, jouissance juillet.                                   | 1180   |         | 7 50 | Nord...                           | 320    |         |      |
| — 1871, 3 %                          | 323    |         |  | Orléans, jouissance octobre.                                | 973    | 50      |      | Est-Ouest...                      | 313    |         |      |
| — 1875, 4 %                          | 456    |         |  | Ouest, jouissance juillet, 65.                              | 611    | 25      |      | Midi...                           | 311    |         |      |
| Banque de France, j. juillet.        | 3860   |         |  | Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.                           |        |         |      | Deux-Charentes...                 | 288    | 75      |      |
| Comptoir d'escompte, j. août.        | 595    |         |  | Société parisienne du Gaz.                                  | 1002   | 50      |      | Vendée...                         | 229    |         |      |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 495    |         |  | Société Immobilière, j. janv.                               | 24     |         |      | Canal de Suez...                  | 506    |         |      |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr.     | 330    |         |  | C. gén. Transatlantique, j. juill.                          | 305    |         |      |                                   |        |         |      |
| Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.    | 880    |         |  |   |        |         |      |                                   |        |         |      |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).  
9 — 1 — — — — — omnibus.  
1 — 23 — — — — — soir.  
4 — 14 — — — — — express.  
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 8 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 30 — — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — — express.  
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — — —  
10 — 28 — — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 41.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

**UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE**

Située à Montreuil-Bellay, sur le bord du Thouet.

Ecuries, remises, cour et jardins fruitier et d'agrément.

On accordera les plus grandes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour visiter cette maison et pour traiter, audit M<sup>e</sup> HACAULT, dépositaire des titres de propriété.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**50,000 FRANCS A PLACER**

Sur hypothèques.

On pourra diviser au gré des emprunteurs.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay. (525)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A AFFERMER**

A L'AMIABLE.

Pour entrer en jouissance de suite.

**L'USINE DE MISSÉ**

Située dans le bourg de Missé, près Thouars, comprenant :

1° Un superbe moulin à eau, sur le bord du Thouet, composé de cinq paires de meules montées à l'anglaise, mues par deux roues hydrauliques et une machine à vapeur, vaste maison d'habitation et d'exploitation, écuries, remises, granges, jardins d'agrément et potager; le tout d'une contenance, y compris deux îlots, de un hectare, joignant le chemin du bourg de Missé;

2° Et un moulin à vent, situé à Missé, à une paire de meules montées à l'anglaise.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. LEVÉ, propriétaire de ces biens, et, pour traiter et avoir des renseignements, audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (526)

**RETOUR ET FIN DE ROCAMBOLE**

ROMAN NOUVEAU

Par **PONSON DU TERRAIL** et **Constant GUEROUULT**

Lire la **PETITE PRESSE** du 18 novembre

Le résumé de tout ce qui a été publié sur *Rocambole*, ce roman si émouvant paru il y a cinq ans dans la *PETITE PRESSE*, se délivre gratuitement chez les onze cents correspondants du Journal ou au Bureau de la *Petite Presse*, 13, quai Voltaire, Paris, sur demande affranchie.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

Un camion, une américaine, un haquet à bras, une traîne, dix foudres, petits et moyens, un petit alambic, une caisse coffre-fort et divers objets à l'usage des caves.

S'adresser à M. DRHAU, à Saint-Lambert-des-Lévéés. (555)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite.

**UNE MAISON**

Sise à Noyant, canton de Gemmes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.

S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite.

LES

**CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.**

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.

S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une tude. (504)

ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS, dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 30 ans. S'adresser au bureau du journal.

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**GODENÈCHE**

RESTAURATEUR

Rue du Portail-Louis, Saumur.

Informe les propriétaires qu'il prend en pension des chevaux à la journée, à la semaine, au mois et à l'année. Conditions avantageuses. (530)

**PAS UN CAPITALISTE**

ne voudra perdre l'occasion de se procurer gratuitement le **Manuel des Capitalistes**, contenant des renseignements détaillés sur toutes les Sociétés par actions. Magnifique volume de 400 pages in-8° donné en prime par le **Moniteur de la Banque**, 52 N° par an, pour 4 fr. Envoi d'un N° gratuit sur demande, 7, rue Lafayette, Paris. (543)

**PAPIER WINSI**

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

**PERLES W. GUYON**

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

**LA NATIONALE**

**COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE**

Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18

ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : **121 millions**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

M. Davillier (Henry), régent de la Banque de France, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil.

**MM. ADMINISTRATEURS**

La Panouse (le comte de), Directeur de la Caisse d'Épargne de Paris, Administrateur du Chemin de fer de Paris à Orléans;

Lefebvre (Francis), ancien Banquier, ancien Régent de la Banque de France;

Moreau (Frédéric), Négociant, Cens<sup>r</sup> de la Banque de France;

Mallet (Henri), de la Maison Mallet frères et C<sup>o</sup>, Banquier;

Hottinguer (le baron), Banquier, Régent de la Banque de France;

André (Alfred), Banquier, Membre de l'Assemblée nat<sup>l</sup>, Régent de la Banque de France;

De Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France;

Rothschild (le baron Gustave de), Banquier;

Lutscher (André), de la Maison Hentsch-Lutscher et C<sup>o</sup>, Banquier;

Clausse (Gustave), Propriétaire de la Banque de France;

Demachy, Banquier, Régent de la Banque de France;

Vuitry, ancien Ministre président le Conseil d'État;

Pillet-Will (le comte), Régent de la Banque de France;

Denormandie, Membre de l'Assemblée nationale, ancien Président de la Chambre des Avoués.

**MM. GENSEURS**

Archéacon (Edm.-Alexandre), ancien Agent de change;

Le Lasseur, de la Maison Périer frères et C<sup>o</sup>, Banquier;

Bourcier (Ant<sup>e</sup>), Propriétaire.

**PRÉSIDENT HONORAIRE**

M. Bourcier (F.), ancien Banquier, Propriétaire.

**DIRECTEUR**

M. Onfroy (J.-S.-L.), ancien Négociant, ancien Membre du Conseil municipal de la ville de Paris.

**ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE**

Participation dans les bénéfices de la C<sup>ie</sup>.

**RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE**

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. **28,107,916 fr.**  
Arrérages payés aux Rentiers. **129,628,201 fr.**  
Bénéfices répartis aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. **11,358,052 fr.**

S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. Gauron; à Angers, à M. Périgault; à Cholet, à M. Manceau; à Beaupreau, à M. Clénot; à Lion-d'Angers, à M. Morillon; à Beaufort, à M. Sachel.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.